

FLORIDIENNE

GROUP

PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2019

Le (La) soussigné(e),

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Adresse du siège social :	
Valablement représentée par (Nom, Prénom):	

Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	

Titulaire de :
..... actions dématérialisées en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit ¹
..... actions nominatives en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit ¹
..... Total

¹ *Merci de distinguer par type d'action et/ou de biffer les mentions inutiles.*

de la société anonyme Floridienne S.A. ayant son siège social à 1410 Waterloo, Waterloo Office Park, 161 Drève Richelle, Bâtiment P, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro BE-0403.064.593, constituée, par les présentes, pour son mandataire spécial :

Mme/M./La société (nom, prénom et adresse) :
.....
.....

FLORIDIENNE

GROUP

à qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 04 juin 2019 à 15 heures au siège social de la Société situé à Waterloo (1410), Waterloo Office Park, 161 Drève Richelle, Bâtiment P, et qui délibèrera sur les points à l'ordre du jour aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

Pouvoir du mandataire :

Le mandataire pourra notamment :

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- 2) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant, toute proposition se rapportant aux sujets additionnels qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour (cfr. article 533 § 2 du Code des sociétés) ;
- 3) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présences, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Si une intention de vote n'est pas exprimée :

- 1) le mandataire votera en faveur de la proposition ; ou
- 2) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous 1), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. **Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration** sur l'exercice 2018, établi en conformité des articles 96 et 119 du Code des sociétés.

Ne requiert pas de vote

2. **Présentation du rapport du Commissaire** sur les comptes sociaux et comptes consolidés au 31/12/2018.

Ne requiert pas de vote

3. **Présentation des comptes annuels consolidés de l'exercice social 2018.**

Ne requiert pas de vote

4. **Présentation du rapport de rémunération** repris dans les rapports présentés au point 1.

Ne requiert pas de vote

5. **Approbation des comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2018 et affectation du résultat.**

Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de 2,1 euros par action.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018, présentés par le Conseil d'administration.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

L'assemblée approuve la proposition du Conseil de distribuer un dividende brut de 2,1 euros par action, à l'exclusion des actions propres détenues par Floridienne SA, soit 2.056.937,40 EUR et de reporter le solde du résultat à affecter soit 109.067.808,07 EUR. Le dividende sera payable le 19 juillet 2019.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

6. **Approbation du rapport de rémunération.**

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel que présenté par le Président du Comité de rémunération.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

7. **Décharge aux administrateurs.**

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

8. **Décharge au commissaire.**

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

9. Nominations

9.1. Nomination de Samanda SA, représentée par Madame Joanne Fuger, pour terminer le mandat d'administrateur en lieu et place de la société Sparaxis SA

Proposition de décision

L'assemblée générale approuve la cooptation de la société Samanda SA, représentée par Madame Joanne Fuger, pour terminer le mandat d'administrateur en lieu et place de la société Sparaxis SA, représentée par Monsieur Yves Meurice.

Cette décision prendra effet à partir de l'Assemblée Générale de Floridienne de ce 04 juin 2019.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

9.2. Nomination de Freshwater Bay Management BVBA, représentée par Monsieur Herman Wielfaert, pour terminer le mandat d'administrateur en lieu et place de la société H&H Capital Management BVBA

Proposition de décision

L'assemblée générale approuve la cooptation de la société Freshwater Bay Management BVBA, représentée par Monsieur Herman Wielfaert, pour terminer le mandat d'administrateur en lieu et place de la société H&H Capital Management BVBA, représentée par Monsieur Herman Wielfaert, et ce, depuis le Conseil d'administration de Floridienne du 27 mars 2019.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Fait à, le 2019.

(« bon pour pouvoir » + signature)